



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE STE-MARCELLINE-DE-KILDARE

AVIS PUBLIC

D'ADOPTION DU BUDGET 2017

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Une séance extraordinaire du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare aura lieu le jeudi **15 décembre 2016** à 20 h au 435, 1^{ière} rue Pied-de-la-Montagne, pour prendre en considération les sujets suivants :

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION DU BUDGET 2017
4. ADOPTION DU BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. DÉTERMINATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR 2017
7. ADOPTION DU RÈGLEMENT 392-2016 fixant les taux de taxation, tarifications et compensations pour l'exercice financier 2017
8. FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES DE TAXES ET AUTRES CRÉANCES IMPAYÉES
9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

DONNÉ à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 15^e jour de novembre 2016.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 15^e jour de novembre 2016.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 15^e jour de novembre 2016.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière